
Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Gignac (Hérault), lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Gignac (Hérault), lors de la séance du 8 vendémiaire an III (29 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 132;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16680_t1_0132_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Séance du 8 vendémiaire an III

(lundi 29 septembre 1794)

Présidence d'André DUMONT

Séance ouverte à onze heures et demie du matin.

Le rapporteur du comité de Correspondance donne lecture des pièces suivantes (1).

1

La société populaire de la commune de Gignac, département de l'Hérault, offre à la Convention un cavalier jacobin, sociétaire, qui a puisé dans son sein l'horreur des rois et l'enthousiasme de la liberté. Elle ajoute qu'elle a été calomniée auprès des représentants du peuple Milhaud et Soubrany, et qu'elle répond aux délations par des sacrifices pour la patrie et son attachement à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de Sûreté générale (2).

2

Celle de Phalsbourg [Moselle] demande qu'on rende au gouvernement révolutionnaire toute la force et l'activité dont il est susceptible, pour réprimer les aristocrates qui lèvent actuellement une tête insolente.

Renvoyé aux comités de Sûreté générale et de Salut public (3).

3

Les citoyens composant la société populaire de Rieumes, district de Muret

[Haute-Garonne], félicitent la Convention sur l'énergie qu'elle a déployée aux 9 et 10 thermidor; l'invitent à rester à son poste, et envoient 116 L 10 s en don patriotique, pour ceux des volontaires de l'armée des Pyrénées-Orientales qui ont montré la meilleure contenance en face de l'ennemi.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[La société populaire de Rieumes, affiliée à celle de Toulouse, à la Convention nationale, le 4 fructidor an II] (5)

Législateurs,

Les spartiates élevèrent un tombeau aux trois cens citoyens libres qui eurent le courage d'arrêter l'armée innombrable de Xerxès allant fondre sur leur patrie; leur monument n'était que quelques pierres arrangées avec art; et nous, puisque vous êtes les véritables pères de notre patrie, nous venons jurer de venger les attentats commis contre vous; et nous, nous venons vous offrir nos vies pour sauver les vôtres et graver à jamais dans nos cœurs vos noms chéris.

L'énergie que vous venez de déployer en foudroyant les nouveaux Catilina ne peut qu'enflammer d'amour et d'admiration jusqu'aux âmes les plus froides et les moins capables de sentir.

Electrisez par votre stoïcisme, les foibles se rendront dignes de vous, et les contre-révolutionnaires n'auront désormais d'empire que dans leurs imaginations parricides et impuissantes.

Dignes émules des Brutus et des Scaevola, continuez vos hautes entreprises; tranquiles dans les murs d'une ville qui renferme tant de braves citoyens, ne cessez d'abattre l'audace,

(1) P.-V., XLVI, 150.

(2) P.-V., XLVI, 150. *Bull.*, 10 vend. (suppl.).

(3) P.-V., XLVI, 150.

(4) P.-V., XLVI, 150-151. *Bull.*, 13 vend. (suppl.); *Ann. Patr.*, n° 644.

(5) C 321, pl. 1340, p. 13.